

Echallens, le 18 avril 2011

Au Conseil communal d'Echallens

Rapport de la commission
chargée d'étudier le préavis municipal n° 10 - 2011
concernant
l'octroi d'un crédit de Fr. 60'000.- nécessaire au financement
de divers travaux à entreprendre au refuge de Monfort.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission désignée pour étudier le préavis 10-2011 était composée de Messieurs Bernard Caillat et Jean-Gilbert Schaldenbrand ainsi que de la soussignée comme chargée de rapport. Monsieur Dominique Rime, suppléant, n'a pas eu à fonctionner.

Elle s'est réunie le 11 avril dernier en compagnie de M. Jean-Marc Décrauzat, Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Préambule

Le Refuge de Monfort est un lieu apprécié des Challensois ainsi que des personnes extérieures puisque qu'il est loué 2 fois par semaine au minimum. Le cadre est agréable, calme et spacieux, permettant l'organisation de diverses manifestations.

Les locations sont faites à raison de 2/3 environs par des habitants d'Echallens, principalement en fin de semaine.

Mme Fatima Cabeleira Fernandes est actuellement surveillante du refuge. Elle s'assure après chaque passage que les locaux sont rendus propres et qu'il n'y a pas de dégâts. Elle effectue des nettoyages complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. Son remplaçant est Aloïs Richoz. De plus, des réfections mineures, comme l'imprégnation des façades ou le changement de l'éclairage intérieur ont été faites récemment.

Comme mentionné dans le préavis municipal, des travaux doivent impérativement être entrepris et les aménagements améliorés afin de rendre ce lieu durable et plus pratique. Des infiltrations d'eau sont notamment observées à l'intérieur du refuge.

Les travaux

Pour ce qui concerne la toiture, la partie recouvrant la pièce intérieure du refuge sera refaite. Le toit du couvert extérieur ne fait pas partie de ces travaux. Les matériaux choisis pour la réfection de la toiture sont durables et bien adaptés pour ce genre de bâtiment.

L'isolation posée sur le plafond permettra une économie de chauffage par la limitation des pertes énergétiques.

Les aménagements de la cuisine devenue désuète répondent au mauvais état actuel. Les nouveaux aménagements sont adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Un

nouveau plan de travail et un lave-vaisselle industriel rendront la préparation de repas et les rangements plus pratiques. De plus, l'installation du lave-vaisselle devrait inciter les locataires à utiliser la vaisselle mise à disposition dans le refuge et à renoncer au plastique. Les entre-meubles seront en inox, y compris contre le mur en dessus de la cuisinière, rendant ainsi le nettoyage plus facile et assurant une meilleure hygiène. L'armoire que l'on aperçoit en face, en entrant dans le refuge sera supprimée, offrant un dégagement sur la salle et permettant l'aménagement d'un plus grand plan de travail. La cuisinière et le frigo en parfait état de fonctionnement ne seront eux pas remplacés. L'armoire allongée contenant les verres et les couverts à gauche en entrant dans la pièce sera également conservée. M. Décrauzat nous a aussi fait part de son intention de changer les casseroles devenues vétustes, dont le montant n'est pas compris dans le préavis.

La cheminée, actuellement plus en fonction, ne correspond plus aux normes de sécurité et son utilisation pourrait même être dangereuse. D'autre part, une trop grande quantité de bois est nécessaire pour chauffer correctement. L'ajout d'un insert et le tubage permettront de régler ces problèmes. Le bois est fourni par la Commune.

La barrière extérieure bordant la partie sud du terrain nécessite d'être changée dans les plus brefs délais pour des raisons de sécurité. En effet, cette barrière avait déjà été renforcée et cela ne suffit plus, certains éléments étant cassés. Du bois traité sera utilisé et la nouvelle barrière aura la même apparence que l'installation actuelle.

L'éclairage en place est des plus « archaïque ». Trois luminaires, au lieu de deux actuellement, de 6m de hauteur, identiques à ceux du chemin des limaces seront posés. L'éclairage au bas du chemin, avant les escaliers d'accès s'en trouvera amélioré.

Le coût des travaux n'appellent pas de commentaires particuliers hormis une erreur de frappe à la rubrique Divers et imprévus qui se monte à Fr. 2'500.- et non à Fr. 3'500.- comme indiqué. Le total ne s'en trouve pas modifié.

La voirie s'est organisée pour assumer les heures nécessaires à ces réfections et ces travaux permettent aux collaborateurs de varier leur travail. L'estimation du nombre d'heure a été établie par le chef de la voirie.

Le nettoyage à fond de la partie couvert extérieur est indispensable et sera également fait dans le cadre de ces travaux.

Pendant les travaux, les locations pourront continuer. La cuisine, par exemple sera aménagée en une semaine (du lundi au vendredi) au début de l'été.

Développement durable

La commission s'est posée la question de la pertinence de l'installation de panneaux solaires, pour l'eau chaude sanitaire par exemple, sur le pan de toiture sud du refuge. Cette question n'a pas été étudiée par la Municipalité et c'est regrettable. Une telle installation serait possible, ultérieurement, sur la partie du toit du couvert extérieur.

Conclusion

La commission soutient le projet de la Municipalité, car les travaux projetés sont nécessaires si l'on veut que le refuge de Monfort puisse dans le futur être mis à disposition de toute la population et donne satisfaction à ses utilisateurs.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

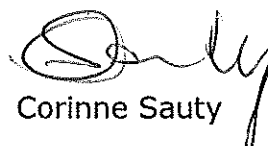
Le Conseil communal d'Echallens

- **vu** le préavis municipal no 10 du 21 mars 2011 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit de Fr. 60'000.- à prélever sur les liquidités courantes ;
3. **d'amortir** cet investissement sur une durée de 15 ans par les comptes 230.3312.00 pour le bâtiment et 230.3313.00 pour le matériel.

Au nom de la commission
La chargée de rapport



Corinne Sauty